 **FONDS D’INVESTISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF**

**Appel à projets 2021 – Associations sportives**

Lors de l’adoption de son budget pour 2020, le Conseil départemental a adopté une nouvelle Autorisation de Programme portant sur deux ans d’un montant total de **380 000 €**.

Le fonds départemental est destiné à aider, sous certaines conditions, les associations implantées dans le département justifiant au moins d’une année d’existence, à financer leurs projets d’investissement :

* Acquisition de matériels ou d’équipements ;
* Réalisation de travaux de rénovation, de réhabilitation et de restauration.

**Bénéficiaires :** Associations affiliées à une fédération sportive agréée justifiant d’un an d’existence et dont le siège social est en Indre-et-Loire (à l’exclusion des Comités départementaux).

**Critères d’attribution :**

* Instruction des dossiers de demande d’aide départementale à partir d’un montant minimum de devis de **2 000 € HT** ;
* Taux de financement **maximum** de la dépense subventionnable : **50%** (selon plan de financement ;
* Le versement de la subvention interviendra à réception de la totalité des factures certifiées payées et établies au nom du bénéficiaire, après le vote de la subvention ;
* Les factures acquittées devront être réceptionnées dans un délai maximum de 2 ans ;
* Marquage des équipements : le partenariat du Conseil départemental doit apparaître lisiblement sur le matériel subventionné, soit de manière imprimée, soit par l’apposition d’un logotype (autocollant), conformément à la charte graphique en vigueur.

**Travaux, matériels et équipements non éligibles :**

* Les travaux de construction de salles, bâtiments et équipements sportifs ;
* Le mobilier ;
* Les matériels de communication, de signalétique ;
* Les matériels et logiciels informatiques dédiés à la bureautique ;
* Les coupes, récompenses, trophées ;
* Les tenues sportives de compétition (shorts, maillots, bas…).

**Critères de sélection des projets :**

* La dimension territoriale ;
* La dimension multi-partenariale ;
* Le montage et la viabilité financière du projet (budget, qualité du plan de financement)

**Calendrier :** l’appel à projet est ouvert du **1er au 28 février 2021**.

**Contact :** Lionel PAQUET

Chargé de mission Vie Associative

Service Action Culturelle, Sports et Vie Associative

Tel : 02.47.31.47.32 p. 63142 ; Mel : [sports@departement-touraine.fr](mailto:sports@departement-touraine.fr)